



Ville de Hamilton

Apprentissage et garde des jeunes enfants au Canada Introduction à la croissance dirigée

Entre 2022 et 2026, la Ville de Hamilton s'est vu attribuer 1 687 nouvelles places de garde d'enfants, dont 254 en milieu scolaire et 1 433 en milieu communautaire conformément au [Cadre d'accès et d'inclusion de la Ville de Hamilton](#). L'expansion des services de garde d'enfants à Hamilton sera axée sur les populations prioritaires suivantes :

- les enfants vivant dans des familles à faible revenu;
- les enfants de nouveaux arrivants au Canada;
- les minorités francophones;
- les enfants ayant des besoins particuliers et les enfants ayant besoin d'un soutien accru ou individuel;
- les enfants autochtones, noirs et autres enfants racialisés.

Le requérant ou la requérante devra décrire le nombre et l'emplacement des nouvelles places proposées et la façon dont il ou elle prévoit de s'assurer que ces places sont conformes au [Cadre d'accès et d'inclusion de la Ville de Hamilton](#).

Votre demande confirme votre engagement à conclure un accord de financement conformément au [Cadre d'accès et d'inclusion de la Ville de Hamilton](#), ce qui comprend également votre acceptation des familles bénéficiant d'une subvention pour frais de garde, des enfants ayant des besoins particuliers, l'approbation et l'adhésion à la politique fondée sur l'équité, la diversité, l'inclusion et l'appartenance du système de la petite enfance de la Ville de Hamilton et votre participation active au programme de qualité pour la petite enfance de Hamilton.

Remplir le dossier d'inscription

- Veuillez remplir et soumettre un formulaire pour chaque emplacement de garde d'enfants.
 - Utilisez la liste de contrôle du dossier de demande d'inscription lorsque vous soumettez votre demande pour vous assurer que tous les renseignements demandés sont fournis.
 - Soumettez vos documents en ligne à l'aide du service de [soumission de documents relatifs à la garde d'enfants](#).
 - Veillez à ce que les réponses écrites soient concises, tout en les expliquant clairement et en donnant des exemples. Expliquez « comment » et démontrez vos connaissances et votre expérience.
 - Si vous avez besoin de plus d'espace pour vos réponses, veuillez joindre un document distinct, indiquant clairement le numéro de la question correspondante. Tout renseignement supplémentaire fourni doit répondre spécifiquement à la question posée.
-

Ville de Hamilton

Apprentissage et garde des jeunes enfants au Canada

Introduction à la croissance dirigée

- Le personnel de la ville informera chaque demandeur de la date d'évaluation de son dossier, date à partir de laquelle, il faudra compter de 4 à 6 semaines avant de recevoir les résultats.
- Si vous avez des questions concernant votre demande, si vous souhaitez vous retirer du processus d'inscription ou si vous avez besoin de ce formulaire dans un autre format, veuillez envoyer un courriel à CWELCC@hamilton.ca.

1) Type de demande

Veillez indiquer le type de demande :

- Scénario 1**
Concerne les titulaires actuels d'un permis de la ville de Hamilton qui participent à l'APAGJE et qui souhaitent **augmenter** leur capacité autorisée de places admissibles à l'APAGJE dans un centre existant.
- Scénario 2**
Concerne les titulaires actuels d'un permis de la ville de Hamilton qui participent à l'APAGJE et qui souhaitent **ouvrir un nouveau site de garde d'enfants (lieu)**, et n'ont pas encore obtenu de permis.
- Scénario 3**
Concerne les titulaires actuels d'un permis de la ville de Hamilton qui souhaitent **s'inscrire à l'APAGJE** et (le cas échéant) modifier la capacité d'accueil approuvée dans leur permis.
- Scénario 4**
Concerne les futurs titulaires d'un permis qui souhaitent **ouvrir un nouveau site de garde d'enfants (lieu) à Hamilton** et qui n'ont pas encore obtenu de permis.

Quelle est la « date prévue d'achèvement de votre projet »?

Il s'agit de la date à laquelle les nouvelles places en garderie devraient être opérationnelles. Veuillez consulter votre architecte ou ingénieur concernant le zonage, les permis de construire, la sécurité incendie et les délais d'obtention des permis pour fournir l'estimation la plus précise possible.

1. Renseignements sur la personne soumettant la demande ou le titulaire de permis

Nom complet de la personne-ressource :	
Titre du poste :	
Adresse courriel :	
Numéro de téléphone :	

Nom du siège social :	
Adresse postale du siège social :	

Structure organisationnelle :
<input type="checkbox"/> Sites multiples
<input type="checkbox"/> Site unique

Vocation financière :
<input type="checkbox"/> But lucratif
<input type="checkbox"/> But non lucratif

Type d'organisation :
<input type="checkbox"/> En milieu familial
<input type="checkbox"/> En centre de garde
<input type="checkbox"/> Coopérative (en centre de garde)

Nom du site :		
Adresse du site :		
Êtes-vous propriétaire, avez-vous signé un bail, une « lettre d'intention » de location ou une « offre de bail »?	Oui	Non
Numéro de permis du site (le cas échéant) :		
Jours d'ouverture (c.-à-d. du lundi au vendredi)		
Heures d'ouverture		
Nombre total annuel de jours d'ouverture :		
Jours de fermeture (indiquez tous les jours où le site sera fermé) :		

c) Décrivez la stratégie de votre programme en matière de collaboration avec les partenaires communautaires. Avec qui travaillez-vous pour obtenir des ressources et du soutien?

d) Décrivez comment vous communiquerez avec les familles inscrites à votre programme, en particulier celles qui rencontrent des obstacles linguistiques et d'accès, et comment vous leur apporterez votre soutien.

e) Décrivez comment votre programme soutiendra les enfants et les familles francophones.

f) Décrivez comment votre programme répondra aux besoins des familles ayant besoin de services de garde flexibles, par exemple, à temps partiel, offrant des heures prolongées ou la fin de semaine.

g) Décrivez la politique de votre programme en matière de liste d'attente. Certaines familles sont-elles prioritaires?

h) Décrivez comment votre programme fournira un soutien aux familles à faible revenu (au-delà de la subvention pour frais).

- i) Décrivez les ressources dont disposera votre programme pour soutenir l'accessibilité et l'inclusion. Comment vous assurerez-vous que votre site est accessible aux populations prioritaires?

- j) Décrivez comment vous concevrez vos environnements d'apprentissage et votre soutien pour les enfants ayant des besoins particuliers ou les enfants ayant besoin d'un soutien accru ou individuel pour participer pleinement.

- k) Décrivez comment votre programme intégrera les principes d'équité, de diversité et d'inclusion et veillera à ce que chacun ait un sentiment d'*appartenance* et de *bien-être*.

L'appartenance est atteinte lorsque chaque individu est soutenu, respecté et valorisé pour son identité et ses caractéristiques uniques qui le rendent différent des autres (Université de la Saskatchewan, 2020).

Le bien-être fait référence à l'importance de la santé et du mieux-être sur le plan physique et mental. Cela comprend des capacités telles que les soins personnels, le sentiment d'identité et les aptitudes à la maîtrise de soi.

- l) Décrivez comment votre programme sera sensible à la culture et participera au processus de vérité et réconciliation.

Veillez tenir compte de l'appel à l'action n° 12 de la *Commission de vérité et [réconciliation](#) du Canada : Appels à l'action* : « Nous demandons au gouvernement fédéral, aux gouvernements provinciaux et territoriaux de même qu'aux gouvernements autochtones d'élaborer des programmes d'éducation de la petite enfance adaptés à la culture des familles autochtones. »

- m) Décrivez comment vous vous assurerez de répondre à la diversité des familles et de l'apprécier, et comment vous créez des occasions pour les familles de partager leur culture dans le cadre de votre programme. Il peut s'agir, par exemple, d'un menu adapté à la culture, de jeux, de jouets, d'événements, de livres, de soins personnels. Veuillez être précis dans vos exemples et expliquer comment ces ressources répondront aux critères ci-dessus.

n) Si vous estimez que les questions ci-dessus ne mettent suffisamment en avant vos qualifications, votre passion et votre inspiration quant au travail avec des enfants, veuillez le préciser ci-dessous.

4) Renseignements sur le ou les sites de garde d'enfants

- a) Remplir le formulaire pour la garde d'enfants en centre de garde **UNIQUEMENT**
(pour la garde d'enfants agréée en milieu familial, entrez des zéros pour continuer)

Frais de base

Les frais de base sont définis comme les frais quotidiens facturés aux familles pour tout ce qu'un titulaire de permis est tenu de fournir en vertu de la *Loi sur la garde d'enfants et la petite enfance (LGEPE)*, comme le matériel de jeu, les fournitures et la nourriture. À compter du 1^{er} janvier 2025, les frais de base pour des places de garde d'enfants admissibles à l'APAGJE seront **plafonnés à 22 \$ par jour**. Les revenus provenant des frais de base seront calculés automatiquement dans la feuille de calcul du budget du programme (étape 5 de la demande) en fonction du nombre de places demandées.

Les frais d'inscription à des services de garde d'enfants qui constituent d'autres frais obligatoires pour les familles sont aussi considérés comme des frais de base. Veuillez noter que ces autres frais de base sont également assujettis au plafond de 22 \$ par jour. Les demandeurs ou demandeuses qui prévoient d'imposer des frais d'inscription voudront peut-être consulter cette politique, car les revenus provenant des frais d'inscription seront inclus dans la compensation totale des revenus et déduits de l'allocation totale de financement basée sur les coûts.

Frais hors base

Les frais autres que les frais de base sont des frais encourus pour des services facultatifs tels que définis dans les règlements (comme les excursions, les frais de ramassage tardif, etc.) et conformes aux conditions énoncées dans le guide sur la délivrance des permis de garde d'enfants, comme les frais pour chèques sans provision ou les frais de retard de paiement.

- Les frais hors base ne sont pas assujettis au plafond de 22 \$ par jour et ne seront pas pris en compte dans le calcul des allocations de financement basé sur les coûts.
- Les coûts associés à la prestation de services autres que les frais de base (comme les ramassages tardifs, les excursions, etc.) doivent faire l'objet d'un suivi distinct, car ils ne constituent pas des dépenses admissibles en vertu de l'approche de financement basée sur les coûts.

Veuillez remplir les tableaux ci-dessous en indiquant tous les autres frais de base et frais hors base pour toutes les catégories de groupes d'âge actuels et potentiels que le demandeur ou la demandeuse prévoit de facturer aux familles :

Autres frais de base obligatoires	
Description (p. ex. frais d'inscription)	Coût (\$)

Frais hors base	
Description (p. ex. frais pour chèques sans provision)	Coût (\$)

Capacité autorisée			
Groupe d'âge	Scénario 1 (et 3 le cas échéant)		Scénarios 2, 3 et 4
	Capacité autorisée actuelle	Capacité autorisée proposée <i>(Total incluant l'augmentation du nombre de places)</i>	Capacité autorisée
Nourrissons			
Tout-petits			
Enfants d'âge préscolaire			
Total			

- b) Remplir le formulaire pour la garde d'enfants agréée en milieu familial
UNIQUEMENT

Nombre de foyers actuellement approuvés	
Nombre proposé de nouveaux foyers	
Adresses des nouveaux foyers proposés (si vous avez besoin de plus d'espace, veuillez joindre à votre demande un document distinct intitulé « Nouveaux foyers proposés »)	

- c) Requis pour TOUS les types d'organisation :

Veillez indiquer	OUI	NON
Les nouveaux espaces ou les espaces agrandis offriront-ils des services de garde à temps partiel? (P. ex., des programmes fonctionnant 2 jours par semaine ou 3 jours par semaine, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les nouveaux espaces ou les espaces agrandis seront-ils dirigés par des Autochtones?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les nouveaux espaces ou les espaces agrandis offriront-ils des services en français?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Votre programme dispose-t-il d'une politique d'inclusion?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

5) Personnel et rémunération

Partout en Ontario, il y a une pénurie d'éducatrices et d'éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI) et de travailleurs en service de garde d'enfants. Veuillez expliquer votre stratégie de recrutement et de rétention du personnel qualifié dans vos nouveaux espaces ou vos espaces agrandis. Veuillez également expliquer comment vos pratiques de recrutement seront inclusives et équitables.

Veillez indiquer les salaires horaires de **base** prévus des éducatrices et éducateurs qui travailleront dans les nouveaux espaces ou les espaces agrandis.

REMARQUE : Les EPEI, les superviseuses et superviseurs d'EPEI et les visiteuses ou visiteurs de services de garde d'enfants en milieu familial doivent gagner au moins le salaire minimum pour l'année applicable. Les taux planchers applicables au salaire minimum sont fixés par le ministère de l'Éducation et sont indiqués dans le tableau ci-dessous. Pour tous les autres postes, les montants doivent être égaux ou supérieurs au salaire minimum provincial (soit 17,20 \$ de l'heure à compter du 1^{er} octobre 2024).

Poste	Salaire horaire le plus bas (\$/h)	Salaire horaire le plus élevé (\$/h)	Salaire horaire moyen (\$/h)
Personnel du programme d'EPEI	24,86 \$		
Personnel non-EPEI et assistant(e)s			
Personnel non affecté au programme (p. ex., cuisine, administration)			
Superviseur(e)/visiteur(-euse) à domicile	25,86 \$		

6) Modèle budgétaire de la ville de Hamilton

Dans le cadre du processus de demande, vous devez remplir et soumettre le modèle de budget de la ville de Hamilton afin de vérifier la viabilité financière de votre organisation.

Veillez le joindre à votre demande.

7) Subventions de démarrage – destinées à la création de nouveaux espaces de garde d'enfants

Demandez-vous la subvention de démarrage?	Oui	Non	Non admissible
---	-----	-----	----------------

Les subventions de démarrage soutiendront la croissance dirigée aux fins de la création de nouveaux espaces pour la garde d'enfants conformément au [Cadre d'accès et d'inclusion de la Ville de Hamilton](#).

Les subventions de démarrage peuvent être utilisées pour réduire les coûts initiaux nécessaires à la création de nouveaux espaces de garde d'enfants ou à l'agrandissement d'espaces existants, tels que l'équipement et les améliorations locatives. Les subventions soutiennent les projets d'expansion d'espaces communautaires et donnent la priorité à la création de nouveaux espaces agréés pour les enfants âgés de 0 à 4 ans. Les subventions de démarrage peuvent être utilisées pour des projets de modernisation, de rénovation ou d'expansion, mais non pour l'achat de terrains ou de bâtiments.

Les projets d'expansion d'espaces pour les programmes de garde d'enfants qui fonctionnent pendant les heures d'école pour les enfants de maternelle et d'âge scolaire ne sont pas admissibles aux subventions de démarrage. Les programmes en milieu scolaire ne sont pas admissibles aux subventions de démarrage; ils suivent un processus de capitalisation différent par l'intermédiaire du conseil scolaire.

Les candidatures des personnes admissibles qui travaillent en centre seront évaluées au cas par cas. Les candidates et candidats pourront recevoir une subvention pouvant atteindre 350 000 \$ pour chaque tranche de 20 places en garderie créées. Les titulaires d'un permis de garde d'enfants à domicile admissibles pourront recevoir des subventions allant jusqu'à 1 200 \$ par place créée dans le cadre de l'APAGJE, jusqu'à un maximum de 7 200 \$ par prestataire.

Dans le tableau concernant le financement ci-dessous, veuillez vous assurer d'indiquer le capital investi et le financement supplémentaire requis pour mener à bien le projet proposé. Toutes les demandes de subventions de démarrage doivent démontrer une connaissance des coûts estimés de leurs rénovations en joignant un devis complet de l'entreprise avec les

échéanciers prévus. Aucune autre subvention de démarrage ne sera approuvée à la suite de la demande initiale. La subvention de démarrage est une occasion unique de financement.

Tous les espaces doivent être ouverts et opérationnels au plus tard le 31 décembre 2026, conformément aux lignes directrices du ministère.

Veillez joindre les documents suivants pour l’approbation de la subvention de démarrage :

- une estimation compilée du matériel et du mobilier;
- un devis de l’entreprise pour les rénovations nécessaires, y compris pour les espaces extérieurs;
- une « lettre d’intention » ou une « offre de bail » (pour les nouveaux sites seulement).

Dépenses proposées pour le nouveau programme	
Nombre total d’enfants :	
Coût total estimé du projet :	\$
Investissement total de la requérante/du requérant :	\$
Total du financement de démarrage demandé :	\$
Description des dépenses (cochez toutes les réponses pertinentes)	
<p>Dépenses admissibles pour les services de garde d’enfants agréés en centre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Matériel, équipement et mobilier de jeu (à l’intérieur et à l’extérieur), conformément à l’article 19 du Règlement de l’Ontario 137/15 en vertu de la Loi de 2014 sur la garde d’enfants et la petite enfance. <input type="checkbox"/> Fournitures/équipements durables destinés à soutenir le fonctionnement régulier du programme de garde d’enfants (p. ex. appareils, technologies de l’information, fournitures destinées à soutenir les environnements d’apprentissage tout en respectant les exigences en matière de santé et de sécurité). <input type="checkbox"/> Rénovations, ajouts ou réparations d’installations agréées de garde d’enfants ou d’installations de garde d’enfants potentielles approuvées par la ville de Hamilton. <input type="checkbox"/> Modifications apportées à l’aire de jeu extérieure et nécessaires à la suite de l’expansion des espaces de garderie en centre afin que le ou la titulaire du permis continue de se conformer à l’article 24 du Règlement 137/15 pris en vertu de la Loi de 2014 sur la garde d’enfants et la petite enfance. Le financement destiné à couvrir les 	

coûts engagés pour apporter des modifications aux aires de jeu extérieures est assujéti au plafond global du projet de 90 \$ par pied carré, jusqu'à concurrence de 350 000 \$ par tranche de 50 places en garderie créées.

- Améliorations locatives.

Dépenses admissibles pour les titulaires de permis de garde d'enfants en milieu familial :

- Matériel, équipement et mobilier de jeu (à l'intérieur et à l'extérieur) décrits à l'article 27 du Règlement de l'Ontario 137/15 en vertu de la [Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance](#).

Décrivez comment l'investissement susmentionné répondra aux objectifs énoncés du [Cadre d'accès et d'inclusion de la Ville de Hamilton](#) :

Dressez la liste de toutes les sources, ou de tous les investisseurs, qui contribuent au lancement de ce site de garde d'enfants.

Dressez la liste des étapes du projet et des besoins de liquidités correspondants par dates approximatives.		
Date prévue d'achèvement du projet (au plus tard le 31 décembre 2026)		
Étape	Date estimée	Montant (\$)
1.		
2.		
3.		
4.		
Total – La somme de tous les montants doit être égale au montant total demandé.		\$

8) Signature du requérant ou de la requérante

En tant qu'autorité signataire autorisée de _____, je confirme que tous les détails fournis ci-dessus sont exacts.

Nom en caractères d'imprimerie :	Date :
Signature :	

Avis de collecte

La ville de Hamilton recueille des renseignements en vertu de l'article 227 de la *Loi de 2001 sur les municipalités*. Tous les renseignements personnels recueillis dans le cadre de la demande de croissance dirigée de l'APAGJE seront utilisés aux fins de l'administration du programme de l'accord pancanadien sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants – Santé et sécurité communautaire. En fournissant votre adresse électronique, vous consentez à recevoir des courriels de la ville de Hamilton et/ou de ses agents/entrepreneurs concernant des dossiers liés aux communautés saines et sécuritaires. Les renseignements recueillis dans

Le cadre de cette initiative peuvent être conservés sur des serveurs situés au Canada et peuvent être assujettis aux lois canadiennes.

Les questions concernant la collecte de ces renseignements personnels peuvent être adressées au gestionnaire principal de projet, Accord pancanadien sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, au 905-546-2424, poste 4881, ou à CWELCC@hamilton.ca, Santé et sécurité communautaire, Services à l'enfance et à la communauté, édifice Lister, 6^e étage, 28, rue James Nord, Hamilton (Ontario) L8R 2K1.

9) Soumission

Veillez soumettre votre dossier de candidature dûment rempli et les pièces justificatives en ligne à l'aide du service de [soumission de documents relatifs à la garde d'enfants](#) en utilisant la liste de contrôle du dossier de candidature.